Image not found or type unknown

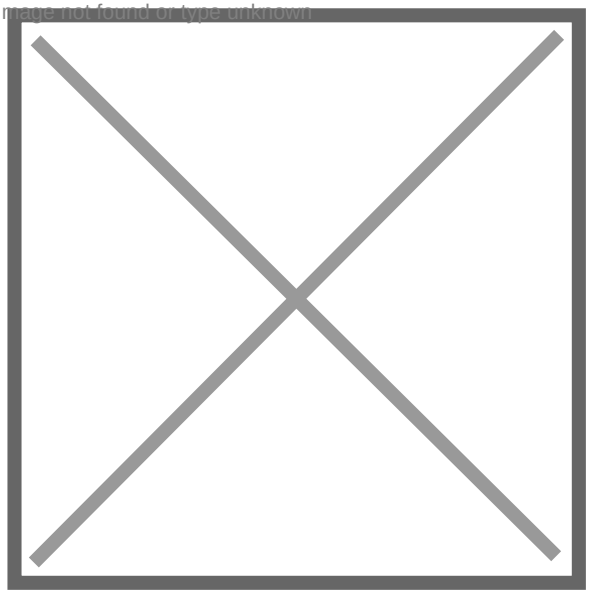

Impot sur le revenu 2010..

Par **Cyrilt59**, le **06/09/2010** à **16:44**

Bonjour,

Je me permet de vous contacter car j ai un doute sur mon avis d impôt sur le revenu 2010,

Je travail pour une entreprise française sous traitante d un groupe pétrolier, et sous traitante d une entreprise possédant des navires immatriculés au registre international français

J effectue des missions a l étranger de plus de 183 jours / an, d après le bulletin officiel des impôts, article 81A, je rentre dans le cas d une exonération totale.

Cependant avec mes congés payé et quelques semaines travaillé en France, je dois déclarer ce salaire français aux impôts

D après leur calcul je dois payer 17 % (taux effectif) sur la somme perçut en France.

Suis-je exonéré totalement du fait de travailler 183 jours pour une activité d extraction de ressources naturel et de navigation ou dois-je payer 17% de mon salaire perçut en France ?

Merci d avance

Cyril

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés